

---

---

## **Ville de Trois-Rivières**

**(2022, chapitre 136)**

### **Règlement modifiant le Règlement autorisant la réfection des conduites d'eau potable et d'égouts et la réalisation de travaux de voirie et d'électricité sur le boulevard du Saint-Maurice et décrétant un emprunt à cette fin de 9 500 000,00 \$ (2022, chapitre 15) afin de modifier le titre, de revoir le montant de la dépense et de l'emprunt et la nomenclature des travaux de l'annexe I**

---

---

1. Le Règlement autorisant la réfection des conduites d'eau potable et d'égouts et la réalisation de travaux de voirie et d'électricité sur le boulevard du Saint-Maurice et décrétant un emprunt à cette fin de 9 500 000,00 \$ (2022, chapitre 15) est modifié par le remplacement, dans le titre et dans la deuxième ligne des articles 2 et 3, du montant « 9 500 000,00 \$ » par le montant « 11 300 000,00 \$ ».

2. L'annexe I de ce Règlement est remplacée par la suivante :

«

**Ville de Trois-Rivières**

**(2022, chapitre 15)**

---

---

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	Qté	PRIX UNITAIRE	MONTANT NET (\$)
<b>1.0</b>	<b>ACQUISITION DE TERRAIN</b>				
1.1	Acquisition de terrain	forfait	1	400 000 \$	400 000 \$
1.2	Servitude	forfait	1	150 000 \$	150 000 \$
<b>2.0</b>	<b>SERVICES PROFESSIONNELS</b>				
2.1	Surveillance de travaux	forfait	1	400 000 \$	400 000 \$
<b>3.0</b>	<b>TRAVAUX</b>				
3.1	Organisation de chantier - Organisation de chantier, gestion environnementale - Gestion de la circulation - Protection de l'environnement - Enseignes de commerces à déplacer ou refaire - Nettoyage et remise en état des lieux	forfait	1	1 550 000 \$	1 550 000 \$
3.2	Voirie - Démolition et planage - Structure de chaussée et enrobé bitumineux du boulevard - Structure de chaussée et enrobé bitumineux de la piste cyclable - Trottoirs et bordures - Gestion des sols contaminés - Clôtures - Marquage au sol - Aménagement paysager incluant murets	forfait	1	2 940 000 \$	2 940 000 \$
3.3	Eau potable - Réseau d'alimentation en eau temporaire - Conduites - Accessoires (Poteaux incendies, vannes, etc.) - Traverse de conduite sous la voie ferrée - Branchements - Essais et mise en service	forfait	1	1 250 000 \$	1 250 000 \$
3.4	Égout pluvial - Conduites de grands diamètres - Traverse de conduite sous la voie ferrée - Branchements - Regards et puisards - Structure de type syphon inversé - Essais et mise en service	forfait	1	2 700 000 \$	2 700 000 \$
3.5	Égout sanitaire - Conduites - Traverse de conduite sous la voie ferrée - Branchements - Regards - Essais et mise en service	forfait	1	460 000 \$	460 000 \$
3.6	Électricité - Éclairage - Feux de circulation - Gaines et filage	forfait	1	500 000 \$	500 000 \$
<b>TOTAL :</b>					<b>10 350 000 \$</b>
Services techniques et contingences					<b>700 000 \$</b>
Frais de financement :					250 000 \$
<b>TOTAL DU PROJET :</b>					<b>11 300 000 \$</b>

Préparé par :



Claude Paillé, ing.  
Ingénieure en génie urbain  
Ville de Trois-Rivières

Date :

2022-11-04

Page 1

**3.** Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 6 décembre 2022.

\_\_\_\_\_  
M. Jean Lamarche, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay,  
assistante-greffière